

FICHE DE TRANSFERT (TITRES ET PEA)

MODE D'EMPLOI

Il vous suffit de remplir ce document et de le retourner signé, accompagné **d'une copie de votre dernier relevé de portefeuille Titres et/ou PEA,** par courrier à Cortal Consors, 131 avenue Charles de Gaulle – 92571 Neuilly sur Seine cedex. Nous transmettrons, sans aucuns frais, votre demande directement à votre teneur de compte actuel, après avoir procédé à l'ouverture de votre compte dans nos livres, en cas de nouveau compte.

Je soussigné (e)

Nom : ______________________ Prénom : ______________________

Adresse : ____

Code postal : ______________ Ville : ______________________

Numéro de dossier Cortal Consors (à indiquer si vous êtes déjà client chez Cortal Consors) : ______________

donne procuration à Cortal Consors pour demander et obtenir en mon nom et pour mon compte, **le transfert** :

❑ **de la totalité de mon PEA**

Le transfert de votre PEA est une opération neutre qui n'entraîne pas sa clôture. Cette opération n'aura donc aucune incidence fiscale.

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE PEA	CLÉ RIB

❑ **de mon compte titres :**

❑ totalité de mes valeurs mobilières

❑ uniquement des valeurs énumérées ci-dessous

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE TITRES	CLÉ RIB

Etablissement détenteur de vos titres

Nom : ______________

Adresse : ______________

____

Code postal : ______________

Ville : ______________

Chargé de clientèle : ______________

Téléphone : ______________

Fax : ______________

CODE ISIN	LIBELLÉ DE LA VALEUR	NOMBRE DE TITRES	PRIX DE REVIENT FISCAL (Obligatoire)

sur mon (mes) compte (s) ouvert (s) chez Cortal Consors à cet effet.

Montant approximatif des titres transférés : ______________ € Nombre de lignes transférées : ______________

Fait à ______________ Le ______________ Signature ______________

Information

La durée moyenne de transfert de portefeuille est d'environ 4 semaines et dépend de la diligence de votre banque actuelle. De part leur nature certains titres peuvent arriver encore plus tardivement, en particulier les titres nominatifs, les titres non cotés et les valeurs étrangères. Notez également que votre transfert ne pourra pas être effectué si vous avez des négociations SRD en cours. Votre teneur de compte devra attendre le 1er jour du mois suivant. Pour les titres sous la forme nominative, l'imputation sera effective à réception du Bordereau de Référence Nominative émis par l'établissement détenteur de vos titres. L'intitulé du Bordereau de Référence Nominative doit être identique à l'identité du compte receveur des titres. Pour les titres non cotés, l'imputation sera effective à réception de l'Ordre De Mouvement émis par l'établissement détenteur de vos titres. Pour les OPCVM (FCP et SICAV) ne circulant pas en Euroclear, Cortal Consors ne garantit aucun délai sur les transactions d'achat, de ventes ou de transferts.